



NOTE DE SYNTHÈSE N°09

OBJET : FONCTIONNEMENT CRÈCHE LES LUTINS

RAPPORTEUR : Angélique BRAGUIER

EXPOSÉ

La crèche les lutins doit faire évoluer son règlement intérieur tout comme la prestation de service unique. Un travail a été engagé depuis plusieurs mois avec les services de la caisse d'allocations familiales afin de mettre à jour les documents nécessaires au fonctionnement de la structure.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 1^{er} décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le règlement intérieur de la crèche annexé à la présente décision,
- **D'APPROUVER** la prestation de service unique annexée à la présente décision,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.